



PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 6 octobre 2023

Date de convocation : Le 2 octobre 2023
Nombre de conseillers : En exercice : 14
Quorum : 8
Présents : 9
Votants : 12

L'an deux Mil vingt-trois, le six octobre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la salle de conseil, sous la présidence de Madame Christelle LECLERCQ, Maire.

Sont présents : Mme Christelle LECLERCQ, M. Didier PATTE, Mme Maria-Hélène PAULINO, M. Stéphane DUBOIS, M. Raphaël POULAIN, Mme Valérie BOULANGER, Mme Séverine HENRIETTE, Mme Audrey SUROWIEC, Mme Carine CHOQUET formant la majorité des membres en exercice.

Sont excusés : Mme Gaëlle ALLART donne pouvoir à Mme Séverine HENRIETTE
M. Nicolas FLEURY donne pouvoir à M. Didier PATTE
M. Nicolas VANNIEUWENHUYSE donne pouvoir à Mme Christelle LECLERCQ
Mme Florence LEVEQUE
Mme Elisabeth ETEVE

Secrétaire de séance : Mme Séverine HENRIETTE

* * *

Ordre du jour :

- ✓ Approbation du procès-verbal de la séance du 8 septembre 2023
- ✓ Présentation de l'étude de faisabilité de la maison des associations
- ✓ Délibération après propositions de la commission consultative d'Action sociale
- ✓ Réponse à l'appel à projet du conseil départemental pour le financement de banc rouge pour lutter contre les violences faites aux femmes

Approbation du procès-verbal de la séance du 8 septembre 2023 : Mme le Maire procède à la lecture du procès-verbal précédent. Elle demande à l'assemblée si des observations particulières sont à formuler. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

- ✓ **Présentation de l'étude de faisabilité de la maison des associations**
(Délibération n° 2023/10/54)

Mme le Maire rappelle que lors de la séance du 2 décembre 2022 (délibération n° 2022/12/79), le conseil municipal a décidé de retenir la proposition de l'agence SASU d'architecture Mathieu Gobe afin de réaliser l'étude de faisabilité de rénovation de l'ancien CER en maison des associations.

Mme le Maire présente, plans à l'appui, l'étude de faisabilité de la maison des associations. Le projet consiste en des travaux de désamiantage, d'étanchéité, de voirie et réseaux divers, d'isolation et d'aménagement intérieur. Le projet est estimé à 519 200.00 HT de



travaux et environ 77 000.00 € de frais d'études diverses et d'honoraires de maîtrise d'œuvre.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve le projet de la maison des associations
- autorise Mme le Maire à lancer toutes les études nécessaires à la réalisation de ce projet
- autorise Mme le Maire à lancer la consultation pour la maîtrise d'œuvre.

✓ **Délibération après propositions de la commission consultative d'Action Sociale** (Délibération n° 2023/10/55)

Mme le Maire informe le Conseil municipal que le Comité Consultatif d'Action Sociale s'est réuni le 25 septembre 2023.

Ce dernier propose :

- d'aider les enfants de Bernaville qui fréquentent le centre de loisirs à Bernaville ou celui de Candas (pour les camps d'adolescents) à raison de 10.00 € par enfant et par semaine. Pour en bénéficier, les familles doivent fournir la facture du centre de loisirs établie par PEP 80 ainsi qu'un RIB.

- de verser aux familles de Bernaville une aide financière pour les activités sportives pratiquées par leurs enfants au sein des associations de Bernaville, à savoir le football, le judo et le tennis de table. Sont concernés les enfants âgés de 3 à 16 ans révolus. Le comité propose une aide à hauteur de 20.00 € par enfant sans condition de ressources sur présentation de la licence ou de la facture et d'un RIB.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité les propositions du comité consultatif d'action sociale à savoir de verser :

- une aide aux enfants de Bernaville fréquentant le centre de loisirs à Bernaville ou à Candas (camps d'adolescents) à raison de 10.00 € par semaine ;

- aux familles de Bernaville une aide financière pour les activités sportives pratiquées par leurs enfants au sein des associations de Bernaville, à savoir le football, le judo ou le tennis de table. Sont concernés les enfants âgés de 3 à 16 ans révolus. Le comité propose une aide à hauteur de 20.00 € par enfant sans condition de ressources.

✓ **Réponse à l'appel à projet du conseil départemental pour le financement de banc rouge pour lutter contre les violences faites aux femmes** (Délibération n° 2023/10/56)

Mme le Maire fait part au Conseil municipal de l'appel à projet du Conseil départemental de la Somme pour le financement de banc rouge pour lutter contre les violences faites aux femmes.

La particularité de ce banc, facilement repérable dans l'espace public, est d'apporter une aide aux victimes de violences en disposant une plaque avec les numéros d'urgence à connaître : le 3919, ligne nationale contre les violences accessible 7/7j et 24/24j et le 17, service d'urgence de la police ou de la gendarmerie.

Chaque banc est subventionné à hauteur de 50 % de la dépense dans la limite de 500.00 €. La subvention passe à 60 % de la dépense dans la limite de 600.00 €, si le mobilier prévu est fourni par un établissement accueillant des personnes en situation de handicap.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

-de répondre à l'appel à projet du Conseil départemental pour le financement de banc rouge pour lutter contre les violences faites aux femmes.

-de faire acquisition du banc rouge à l'atelier « Menuiserie et création bois » de l'ESAT de l'EPSoMS 80.

-de demander au Conseil départemental une subvention à hauteur de 60 % dans la limite de 600.00 €.



Questions diverses

Aménagement de la salle des loisirs : **Mme le Maire** informe que la consultation des entreprises pour les travaux va bientôt être lancée.

Mme le Maire fait part qu'elle s'est entretenue avec M. Dulac de la FDE :

-le retrait des poteaux rue René Delcourt et rue Achille Monflier aura lieu fin de semaine prochaine.

-pour le passage leds à l'éclairage public, les matériaux sont toujours en commande

-l'étude pour l'enfouissement route nationale se termine.

Mme le Maire fait part que les cerisiers à Vacquerie ont été taillés par la société Martel paysage de Vacquerie. Suite à une demande de devis pour tailler les arbres rue Léon Soudet avant les travaux d'aménagement, M. Martel fait part que les arbres sont en trop mauvais état pour être élagués et nous conseille de les abattre. L'assemblée décide donc de les faire abattre par le service technique et d'en replanter après les travaux. Un devis va être demandé également pour tailler les cerisiers rue du Général Leclerc.

Mme le Maire fait part que suite à la subvention accordée par le Conseil départemental au titre de l'appel à projets « Som'Action'Jeunesse » un acompte de 18 703.63 € va être versé prochainement.

Mme le Maire informe que le docteur Gargatte a déménagé par conséquent le collaborateur de M. Lenzi prendra son bureau.

Mme le Maire fait part à l'assemblée que les statuts de la S.I.S.A. (Société Interprofessionnelle de Soins Ambulatoires) doivent être modifiés suite au départ du docteur Gargatte gérant de cette dernière. **Mme le Maire** informe l'assemblée que modifier des statuts d'une société coûte cher. Elle propose d'aider ponctuellement les praticiens en suspendant le loyer de la Maison Médicale le temps de réorganiser la SISA (nouveau gérant et nouveaux statuts). L'assemblée accepte cette proposition.

Mme BOULANGER fait part que l'opération brioches aura lieu le vendredi 13 octobre au marché de l'Abreuvoir.

Mme BOULANGER fait part que lors du comité consultatif d'action sociale du 25 septembre, les colis des aînés ont été choisis. La distribution sera faite entre le 18 et 22 décembre 2023. Le Noël des employés aura lieu le vendredi 8 décembre.

Mme PAULINO fait part que la mise en conformité de la chaufferie de la mairie est en cours.

Mme PAULINO fait part qu'elle est en attente d'un devis de désembouage pour le circuit de chauffage à la maison Médicale. Suite aux problèmes d'évacuation des sanitaires de la maison médicale, la société Ortec vient ce lundi 9 octobre passer une caméra dans les canalisations.

M. DUBOIS fait part que le service technique retrouve régulièrement des déchets ménagers dans les poubelles jaunes de la commune.

M. PATTE fait part qu'en 2024, l'accès aux déchèteries s'effectuera par lecture de plaques d'immatriculation des véhicules pour les habitants. Trois véhicules différents par foyer auront accès à la déchèterie. Une information sera diffusée par le SMIRTOM prochainement.

Mme HENRIETTE fait part que **Mme ALLART** informe qu'un commerce de fleurs va ouvrir ce mardi 10 octobre route nationale à côté du restaurant « O'Grill Bernavillois »

Mme HENRIETTE fait part qu'elle est en attente des textes qui seront inscrits sur les pupitres devant les églises. **Mme le Maire** en fait part au service administratif.

Mme HENRIETTE informe que les panneaux d'affichage aux entrées du village doivent être teintés. Elle donne rendez-vous aux élus disponibles le samedi 21 octobre afin de l'aider à les teinter.

M. POULAIN présente plusieurs devis concernant la protection du candélabre rue René Delcourt, des aménagements de trottoir route nationale, et l'aménagement de la plateforme route de Ribeaucourt.

Clôture de la séance à 00h40

La Secrétaire de séance,
Séverine HENRIETTE

La Présidente de séance,
Christelle LECLERCQ



Séance du Conseil Municipal

En date du 6 octobre 2023

LISTE DES DELIBERATIONS

<i>Numéro</i>	<i>Objet</i>	<i>Décision du Conseil</i>
2023/10/54	Présentation de l'étude de faisabilité de la maison des associations	<i>Approuvée</i>
2023/10/55	Délibération après propositions de la commission consultative d'Action Sociale	<i>Approuvée</i>
2023/10/56	Réponse à l'appel à projet du conseil départemental pour le financement de banc rouge pour lutter contre les violences faites aux femmes	<i>Approuvée</i>